



PRIORITES 2020 DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR

A l'occasion de sa réunion du 22 novembre 2019, l'assemblée plénière de la Conférence du Rhin supérieur a adopté les axes de travail prioritaires suivants pour 2020.

1. Economie et marché du travail

Apprentissage transfrontalier

Ce dispositif doit être poursuivi. Les réflexions engagées par différents pays européens sur ce type d'apprentissage, y encouragent – projet de support législatif spécifique à l'apprentissage transfrontalier, développement de la mobilité européenne et internationale des apprentis.

Satisfaire les besoins en main d'œuvre qualifiée et faciliter la mise en adéquation des demandes et des offres d'emploi sur le marché transfrontalier

Les services d'eures-t Rhin supérieur en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires frontaliers travaillant sur ces sujets, apportent déjà des solutions visant à faciliter les opportunités de travail à l'étranger, en :

- poursuivant leur engagement en faveur du développement de la mobilité transfrontalière, européenne et internationale,
- contribuant à résoudre les obstacles rencontrés, en mobilisant notamment des outils existants – langue, accessibilité...,
- renforçant la connaissance des besoins de qualification à l'échelle du Rhin supérieur – échange de bonnes pratiques sur les mesures de qualification transfrontalières communes, identification des besoins en compétences des entreprises du pays voisin...,
- développant la réciprocité et en encourageant au mixage de publics dans les formations transfrontalières pour les mutualisations des financements,
- poursuivant les travaux initiés relatifs au manque de main - d'œuvre.

Emploi et statistiques

L'observation statistique territoriale ainsi que la coopération de données statistiques en vue d'un échange durable, doivent être développées. La coopération entre le groupe de travail statistiques et eures-t doit être définie et la transposition de l'observation territoriale statistique avec la mise en œuvre du projet pilote du marché du travail et les besoins en données, seront examinés.

Enrichissement du portail statistiques d'eures-t en données fines du marché du travail

Rassemblement des données de synthèse pour l'analyse des marchés locaux du travail par zones géographique Nuts3 (Allemagne et Suisse) et zones d'emploi (France) : total de la

population active au lieu de résidence, total de l'emploi au lieu de travail, nombre de chômeurs (au sens du BIT), nombre de frontaliers sortants et entrants, nombre de navetteurs sortants et entrants.

Etablissement d'une matrice des flux domicile-travail interzones au niveau intra-national et extranational

Rassemblement des données pour l'analyse des flux de travailleurs domicile-travail entre les zones géographiques retenues (Nuts3 Allemagne et Suisse, zones d'emploi France), permettant de calculer, par zone, le nombre de frontaliers sortants et entrants, le nombre de navetteurs sortants et entrants, tels que demandés supra.

2. Transports

Donner un nouvel élan au financement de projets visant à améliorer la mobilité transfrontalière

De nombreux projets visant à améliorer la mobilité transfrontalière se font jour dans l'espace du Rhin supérieur. Leur mise en œuvre représente souvent des montants très élevés. Les possibilités offertes par les mécanismes de financement européens constituent des opportunités à saisir et à développer.

Un inventaire des projets éligibles aux fonds européens dédiés au transport et à la mobilité (MIE, interreg...) et des enveloppes disponibles pour chacun des fonds existants pourrait être conduit, de sorte à proposer in fine une stratégie et le cas échéant une priorisation des dossiers au regard des leviers de financement disponibles et du degré d'opérationnalité des différents projets.

Contribuer à la mise en œuvre des politiques visant à améliorer les déplacements transfrontaliers

Les autorités organisatrices de la mobilité compétentes dans le domaine du transport ferroviaire transfrontalier ont engagé une démarche commune visant à améliorer la performance de la mobilité transfrontalière collective – acquisition des matériels roulants transfrontaliers, ouverture à la concurrence, amélioration du cadencement et développement des liaisons directes... D'autres chantiers restent à engager en matière d'horaires, de billettique, de politique tarifaire et d'information multimodale afin d'accroître l'attractivité du transport ferroviaire et/ou par autocars pour les usagers et faciliter ainsi les déplacements transfrontaliers.

Un état des lieux circonstancié permettrait d'évaluer dans quelles mesures les actions envisagées permettent de satisfaire les enjeux de déplacement transfrontalier et d'examiner le cas échéant, les freins à lever ou les actions complémentaires à engager en mettant en exergue celles et/ou ceux qui nécessiteraient plus particulièrement des impulsions de la part des gouvernements.

La Loi d'Orientation sur les Mobilités, outre le fait de viser une couverture de l'ensemble du territoire par des Autorités Organisatrices de la Mobilité, devrait ouvrir la possibilité à des GECT de se voir déléguer la mise en œuvre de lignes de transport public transfrontalières.

Actualiser la connaissance des projets et s'assurer de leur comptabilité au regard des grands enjeux sociétaux

L'adaptation au changement climatique, les stratégies « bas carbone », la transition énergétique et écologique, la lutte en faveur de la qualité de l'air, l'émergence de l'électromobilité et l'avènement des véhicules autonomes... sont des orientations politiques portées par les Etats qui affecteront de manière forte et durable les stratégies de mobilité.

A l'instar de la démarche mise en œuvre dans la Grande région (schéma de développement territorial – SDTGR), un état des lieux actualisé des projets, tant en terme d'infrastructures que

de services visant à améliorer la mobilité dans l'espace du Rhin supérieur, autoriserait une vision précise sur les actions et les intentions portées par les maîtres d'ouvrage et permettrait d'identifier des priorités et de s'assurer de leur cohérence au regard des politiques publiques nationales. Notamment, la question de l'adéquation du déploiement des installations de recharge de véhicules électriques aux déplacements transfrontaliers dans l'espace du Rhin supérieur serait à approfondir.

3. Agriculture

Les axes de travail en cours de développement au sein du groupe de travail « Agriculture » seront poursuivis

Travaux transfrontaliers en faveur de la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires et promotion d'une protection durable des plantes

Réalisation d'une analyse comparative des plans et dispositifs mis en place dans chaque pays ou région partenaire pour :

- réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et protéger la population, les utilisateurs et l'environnement de produits phytopharmaceutiques,
- diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires les plus préoccupants pour la santé et l'environnement, notamment le glyphosate,
- accompagner les agriculteurs dans la réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisées et dans la mise en œuvre de solutions alternatives durables, (prévention par la diversité, résistance des variétés et maintien de la santé des plantes avant mesures curatives).

Résilience de l'agriculture face au changement climatique

- Etude de la vulnérabilité des exploitations agricoles du Rhin supérieur face aux variabilités climatiques : exposition, sensibilité, capacité d'adaptation,
- analyse comparative et échange sur les politiques publiques et initiatives dans le Rhin supérieur pour l'adaptation de l'agriculture aux évolutions climatiques ainsi que sur les stratégies et mesures de soutien en faveur d'une agriculture respectueuse du climat,
- organisation d'une conférence « L'agriculture face au changement climatique » permettant la présentation et l'échange sur les résultats des études et des stratégies.

Une attention sera également portée à la promotion d'une agriculture bas-carbone pour répondre aux défis de nos territoires.

4. Environnement – Ressource en eau

La prospérité de la plaine d'Alsace et de Bade est intimement liée avec le Rhin et sa nappe phréatique. Le développement du Rhin s'est cependant fait au prix de lourds travaux d'aménagements aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Ceux-ci ont considérablement altéré les écosystèmes exceptionnels liés au fleuve et les multiples services écosystémiques associés et modifié l'accès à la ressource en eau constituée par la nappe phréatique rhénane, réservoir vital pour l'alimentation en eau des populations riveraines et les activités économiques.

4.1 Plan Rhin vivant

Grâce à la prise de conscience de la valeur de ces écosystèmes rhénans, de nombreuses mesures de protection puis de restauration ont été mises en œuvre depuis 50 ans. Dans un contexte de crise environnementale majeure, il est souhaitable de franchir une nouvelle étape.

Les partenaires institutionnels français se sont réunis autour d'une convention "Plan Rhin vivant" qui porte l'ambition de :

- retrouver des processus de fonctionnement hydrologiques et écologiques plus équilibrés où cela est possible afin de reconquérir la biodiversité des écosystèmes liés au fleuve, sauvegarder les paysages rhénans, restaurer les multiples services écosystémiques associés et renforcer la résilience des milieux face au changement climatique et aux activités humaines,
- appuyer le rétablissement des continuités écologiques, notamment pour favoriser l'accomplissement complet du cycle de vie des espèces dépendant des milieux aquatiques,
- renouer le lien entre la population et le fleuve, en particulier par l'accueil et la sensibilisation du public,
- renforcer la coordination pour la gestion des aires rhénanes protégées,
- mobiliser les acteurs et usagers du Rhin, y compris à l'international.

La France souhaite partager cette initiative avec les partenaires de la Conférence du Rhin supérieur et échanger autour des possibles synergies avec les actions et programmes conduits en Allemagne et en Suisse, particulièrement sur la zone humide Ramsar transfrontalière «Rhin supérieur – Oberrhein». Cette démarche doit également être placée en regard de la résolution B3 adoptée à la 27^e CIG : « La commission intergouvernementale encourage une coopération accrue entre les zones Ramsar en France et en Allemagne (...) en ce qui concerne la conservation des zones naturelles. À cet égard, elle invite le groupe de travail environnement à se saisir de ce sujet et à soumettre des propositions sur les possibilités de renforcement de la coopération entre les systèmes français et allemand (...) »

4.2 Préservation de la nappe phréatique rhénane

Les conséquences du changement climatique comme en témoignent les épisodes de sécheresse en 2019, font de l'accès de l'eau un enjeu absolu. Le Rhin a la chance de disposer d'une ressource abondante qu'il s'agit de protéger et de gérer en intégrant et en anticipant les conséquences du changement climatique, notamment par :

- l'amélioration de la gestion quantitative de la nappe phréatique rhénane, pour réduire les prélèvements d'eau et reconquérir sa qualité,
- le renforcement de la coopération engagée sur l'observation de l'évolution de la qualité des eaux de la nappe phréatique rhénane,
- l'identification des scénarii les plus efficaces de part et d'autre du Rhin pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau,
- le développement d'une stratégie intégrée et globale intégrant l'ensemble des usages.

5. Santé

Les priorités proposées se fondent sur les axes de travail transfrontalier du projet régional de santé de l'Agence régionale de santé Grand Est et sur les accords-cadres et les conventions déjà conclus.

- Observation de la santé : observation des soins transfrontaliers de la tuberculose et favoriser l'émergence d'un groupe-projet autour des normes de l'observation de la santé (OCDE),

- prévention : initiation de l'organisation d'une manifestation sur le thème de la prévention contre le tabagisme, la dépendance au jeu ou la consommation de drogue,
- offre de soins :
 - o participation à la relance et à la coordination du comité de suivi de l'aide médicale urgente
 - o favorisation de tout potentiel de coopération associant Eurodistricts et établissements de santé de part et d'autre des frontières, pour permettre d'offrir aux patients de certaines zones des possibilités d'accès à certains soins
 - o permettre un accès rapide aux hôpitaux universitaires de Strasbourg pour les personnes victimes d'un AVC dans le nord-ouest de l'Ortenaukreis – sur le modèle de la convention MOSAR,
- mise en œuvre de l'accord-cadre franco-suisse - examen des possibilités de conventionnement avec les services cantonaux et fédéraux,
- mise en œuvre du projet « plan d'action tri-national pour une offre de santé transfrontalière » - TRISAN

II.

Les travaux menés par la Conférence du Rhin Supérieur pourront également se baser sur les pistes de résolution proposées par le projet « B-Solutions » présenté en octobre 2019 au Parlement européen par le GECT Pamina et ses partenaires. Il offre un recensement et une analyse des problématiques concrètes rencontrées par les travailleurs frontaliers mais également pour les personnes qui ne disposent pas de ce statut.

6. Education et formation

Deux actions majeures déclinées comme suit sont retenues.

Mobilités transfrontalières

- Proposer aux partenaires d'augmenter globalement le nombre des mobilités transfrontalières des élèves allemands, français et suisses du Rhin supérieur. L'objectif chiffré pourrait être de + 10 % par rapport au constat 2019,
- accroître le nombre d'écoles maternelles « Elysée 2020 » sur la base du volontariat des écoles,
- apporter un soutien spécifique aux secteurs géographiques répertoriés comme étant les moins mobiles – sur la base de l'enquête des partenariats scolaires actifs menée par le groupe de travail « Education et formation » en 2019,
- constituer une base de données franco-germano-suisse participative de sites dignes d'intérêt pédagogique (culturel, linguistique, patrimonial, naturel...) dans le cadre d'un projet scolaire transfrontalier permettant aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées de présenter un site qu'ils apprécient particulièrement et qu'ils aimeraient faire découvrir à leurs partenaires.

Insertion professionnelle

- Augmenter les mobilités de découverte transfrontalière du monde professionnel, de participation à des forums dédiés à l'emploi et à des stages en entreprise dans le Rhin supérieur,
- avancement des projets de création de centres franco-allemands de formation professionnelle sur les deux sites en discussion : projet « post Fessenheim » et site Kehl-Strasbourg.

7. Culture

Le fonds d'échange théâtral, créé en 1993, fait l'objet d'une refonte destinée à l'ouvrir plus largement à l'ensemble des domaines artistiques. 2020 constituera une année pilote avec la mise en place par le Forum culture d'un premier appel à projet et la consolidation du cadre financier entre les différents partenaires.

Le Forum culture vise à améliorer l'information à destination des acteurs culturels du Rhin supérieur pour la mise en place de partenariats ou projets transfrontaliers. Ce travail, qui s'inscrira dans un souci de complémentarité aux activités menées par chacun des partenaires, prendra la forme dans un premier temps de cartographies des acteurs culturels (via GeoRhena) et d'un inventaire des dispositifs mobilisables afin de dresser un état des lieux des ressources existantes.

8. Sport

L'organisation, à Paris, des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, est une indéniable opportunité, pour toute la France, de développer l'activité sportive, ses atouts et ses valeurs, pour toutes et tous.

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) Paris 2024, souhaite inciter les territoires à développer de nombreuses actions à la fois de célébration festive, mais aussi d'héritage sportif et de mobilisation partenariale.

Alors que le sport est un vecteur sociétal incontournable, il paraît indispensable de développer un volet transfrontalier aux initiatives locales qui pourraient être engagées dans le cadre de cette aventure olympique, en incitant les collectivités et acteurs sportifs à échanger avec leurs homologues des autres pays qui composent la Conférence du Rhin supérieur.

9. Gouvernance de la coopération transfrontalière

La signature du traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019, la mise en place de la collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021, auront une influence sur le fonctionnement institutionnel de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Les trois délégations de la Conférence du Rhin supérieur se prononcent en faveur d'une réflexion pour renouveler son fonctionnement.